

Appel à candidature 2019

Doctorat par le projet

Règlement et modalités de dépôt

UNIVERSITÉ PARIS SEINE
**Humanités
Création
Patrimoine**
ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE

Date de lancement : Lundi 08 avril 2019 à midi
Date de clôture : vendredi 10 mai 2019 à minuit

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme de l'appel à l'adresse :

aac-doctoratparprojet.u-cergy.fr/EsupDematEC



Sommaire

I - Présentation générale	3
L'École Universitaire de Recherche Humanités, Création, Patrimoine (PSGS-HCH)	3
La recherche par le projet	3
II- Le parcours de thèse par le projet à l'EUR Humanité, Création, Patrimoine	4
Une démarche commune	4
Croiser les approches disciplinaires	5
Encadrement de la thèse	5
Suivi de la thèse et évaluation	5
Soutenance de thèse	6
Formation doctorale	6
Internationalisation	6
III- Liste des mentions de doctorat	6
Pratique et théorie de la création littéraire	6
Architecture	7
Paysage	7
Arts	7
Conservation-restauration du patrimoine	8
Études patrimoniales	8
IV- Processus de sélection des projets	8
V - Critères d'évaluation et d'éligibilité	9
VI - Modalités de soumission et de dépôt	10
VII – Dispositions générales pour le financement de la thèse	10
VIII – Publications et Propriété intellectuelle	11
IX - Suivi des projets financés	11
X - Constitution du dossier	11

I - Présentation générale

L'école universitaire de recherche Humanités, création et patrimoine (Paris Seine Graduate School Humanities, Creation and Heritage – PSGS-HCH), portée par la Comue Université Paris Seine, accueillera à la rentrée 2019 les étudiants souhaitant s'engager dans un parcours doctoral de thèse par le projet. Le présent appel à candidature est destiné à recruter ces futurs doctorants.

L'École universitaire de recherche Humanités, Création, Patrimoine (PSGS-HCH)

L'école universitaire de recherche Humanités, création et patrimoine (PSGS-HCH), lauréate du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3), regroupe les composantes de sciences humaines et sociales de l'université de Cergy-Pontoise et quatre écoles œuvrant dans le champ de la création et du patrimoine : l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSAV), l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) et l'Institut national du patrimoine (INP), membres de la fondation des sciences du patrimoine, et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC).

L'originalité du projet est de proposer, en complément d'une mise en cohérence de l'offre de formation en sciences humaines et sociales de l'Université Paris Seine, la mise en place de formations axées sur la recherche par le projet, aux niveaux master et doctorat. Les établissements membres de l'école universitaire de recherche, écoles ou université, partagent en effet une même préoccupation : celle de développer la recherche sur leurs objets respectifs, en privilégiant des pratiques de recherche en prise directe avec l'activité des professionnels qu'ils forment. Dans cette perspective, l'accent mis sur la recherche par le projet constitue un marqueur fort du projet scientifique de l'EUR.

La recherche par le projet

La recherche par le projet entend intégrer la pratique (artistique, de conception / design, de restauration, de conservation...) au processus de recherche, en considérant que la production de connaissances peut aussi – et doit aussi – s'opérer dans la pratique et par la pratique. En prise avec les développements théoriques et épistémologiques les plus récents du champ de la création, il s'agit de concevoir et opérationnaliser des stratégies de recherche dans lesquelles la pratique est motrice, source à la fois des questionnements et des résultats de la recherche (practice-led research). L'intention est d'inscrire la pratique dans une stratégie d'amélioration continue par la recherche, via une posture de réflexivité sur ses propres démarches, outils et logiques d'intervention. Un des objectifs est, par ce travail de mise à distance de la pratique professionnelle, de favoriser le développement d'une réflexion plus autonome et moins normative, notamment dans le cadre des disciplines liées à l'exercice de la pratique patrimoniale.

Il s'agit donc d'imaginer une pratique de recherche qui s'appuie sur la pratique du projet, dont le matériau est produit dans le cours du projet et par le projet. Dans un protocole plus classique, le chercheur se poserait en observateur, à quelque distance des acteurs impliqués, pour analyser le processus en cours et les productions qui en résultent. La recherche par le projet propose que cet observateur devienne lui-même acteur, concepteur et porteur de la démarche qui fera l'objet de son analyse. La recherche par le projet comporte donc nécessairement une dimension réflexive, visant à retracer les conditions de déroulement du projet, donc de production des matériaux de la recherche,

à en identifier les effets et les limites, et à en inférer le domaine de validité de la démarche ainsi proposée, testée et analysée.

La démarche est à ce titre très ambitieuse et très exigeante. Au final, l'analyse porte aussi bien (et à la fois) sur ce qui est produit dans le projet que sur le processus même de cette production, c'est-à-dire le projet comme modalité d'intervention (sur le réel, sur le social, sur la matière, sur le langage, sur la nature, sur l'imaginaire, etc.).

Sous cet angle, la recherche par le projet est aussi une recherche sur le projet, bien qu'elle soit ici portée par le concepteur lui-même. Elle va puiser dans le répertoire de la recherche sur le projet, dès lors qu'elle s'appuie sur un état de l'art et va donc chercher les productions préexistantes, émanant de divers champs disciplinaires, susceptibles d'éclairer la compréhension de l'objet de recherche et de la situation de recherche. Et la recherche par le projet va également emprunter à la recherche pour le projet, dès lors qu'elle vise à informer et orienter les pratiques futures de projet ; or cette dimension est intrinsèque (quoique souvent implicite) à l'exigence de reproductibilité et de transférabilité qui est un des critères du travail scientifique.

L'idée de reproductibilité est d'ailleurs une des difficultés éventuelles de la recherche par le projet, particulièrement dans ses formes les plus sensibles, artistiques, laissant une place à l'inspiration, formes généralement rétives à la protocolisation et à la standardisation. La part ainsi laissée à l'aléa non contrôlable ou à l'inspiration non reproductible devra pour le moins être soulignée et caractérisée, de manière précisément à identifier ce qui, dans le processus de création/d'interaction avec la matière qui fait l'objet de l'analyse, peut relever de démarches reconductibles et ce qui y est irréductible. L'explicitation des conditions de déroulement de l'acte de création est ici l'exigence majeure, qui permet à autrui de se forger son opinion sur le processus étudié, ses déterminants et ses effets.

II- Le parcours de thèse par le projet à l'EUR Humanités, Création, Patrimoine

L'EUR Humanités, Création, Patrimoine propose la mise en place d'un parcours de doctorat par le projet. Ce parcours, sélectif, réservé à des projets de thèse prenant explicitement appui sur une pratique de projet, consistera en un accompagnement renforcé, prévoyant notamment des séminaires semestriels de regroupement de tous les participants, ainsi qu'une forme de contrôle continu, annuel, de l'avancement des travaux de thèse.

Ce parcours est réservé aux étudiants diplômés dans les diverses spécialités proposées. Les thèses préparées, qui devront répondre aux exigences académiques usuelles, devraient s'appuyer sur : 1/ un dialogue entre sciences humaines, littérature et recherches théoriques, et pratiques de projet (pour définir notamment des outils de réflexivité) ; 2/ Pour certaines spécialités, l'articulation avec une demande sociétale, des partenariats avec des institutions du champ de pratique concerné ou encore des acteurs territoriaux pouvant ici jouer un rôle d'activateurs de situations de projet ; 3/ des formats de publication des résultats de recherche (dont un mémoire écrit) garantissant l'administration de la preuve et sa reproductibilité.

Une démarche commune

- la recherche par le projet (practice-led research) place les concepteurs (artistes, architectes, paysagistes, conservateurs, restaurateurs) et leur pratique au cœur du processus

méthodologique. Elle permet de produire des savoirs sur la pratique, susceptibles d'être réinvestis dans la pratique.

- la démarche de recherche est articulée par le projet (artistique, architectural, etc.) : elle constitue un espace de réflexion et de production qui nourrit le travail individuel, autant que le travail individuel peut nourrir le processus de recherche ;
- la recherche par le projet se donne pour ambition d'inventer des formes de diffusion et de valorisation spécifiques, appelées par le projet de recherche lui-même. En arts notamment, les praticiens considèrent que la recherche ne doit obéir à aucune forme a priori mais que celle-ci fait partie intégrante du processus de recherche.

Pour autant, les exigences académiques attachées au doctorat seront maintenues, notamment la soumission d'un document analytique écrit et sa soutenance orale.

Croiser les approches disciplinaires

Parce qu'elle vise une appréhension large, aussi complète que possible, des mécanismes ou phénomènes en cause – sans néanmoins pouvoir atteindre l'exhaustivité –, la recherche par le projet mobilise une pluralité d'apports disciplinaires. La pratique engage nécessairement une pluralité de dimensions. La recherche par le projet, qui s'appuie sur une pratique et s'efforce d'en rendre compte, doit donc mobiliser autant de perspectives et cadres disciplinaires que cela est utile à une appréhension et à une représentation suffisamment informées de la complexité intrinsèque des pratiques engagées dans le projet.

Encadrement de la thèse

Il se fera obligatoirement par un co-encadrement : 1 professionnel (qui peut ne pas appartenir au monde académique) et 1 enseignant habilité à diriger des recherches (HDR).

Les candidats pourront déposer des projets de thèse pour lesquels l'encadrement scientifique n'est pas encore fixé. L'EUR pourra accompagner ces candidats, si leur dossier est retenu, dans l'identification des encadrants pertinents et le montage du dispositif de suivi de la thèse.

Le doctorant sera accueilli dans un des laboratoires des établissements membres de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine, en cohérence avec la mention de doctorat poursuivie. À titre transitoire, dans l'attente de la création de la nouvelle école doctorale Humanités, création et patrimoine, l'inscription en thèse se fera au sein de l'école doctorale Droit et sciences humaines de l'université de Cergy-Pontoise sous la direction d'un enseignant-chercheur ou chercheur habilité à diriger les recherches de l'École doctorale. Dans tous les cas, la soutenance se fera dans la future école doctorale, y compris dans les cas où le directeur de thèse habilité relève à titre habituel d'une autre école doctorale.

Suivi de la thèse et évaluation

Un suivi régulier et obligatoire est mis en place : une évaluation par an sur la base d'un mémoire écrit cadré selon la progression scientifique du doctorat et d'une présentation orale : présentations intermédiaires en année 1 et année 2, soutenance finale en année 3. La validation de ce suivi annuel est indispensable pour pouvoir continuer à avancer dans le doctorat. La non-validation entraîne redoublement et obligation de refaire le mémoire et de recommencer la présentation orale. Les 3 mémoires annuels marquent la progression à la fois dans l'acquisition du cadre théorique et dans le recul critique sur sa propre pratique.

Soutenance de thèse

Pour soutenir un étudiant doit avoir validé les évaluations des années 1 et 2. Il soutient devant un jury mixte (académiques et professionnels) composé de 4 membres minimum. Les co-encadrants sont membres du jury. L'évaluation se fera selon un triple critère : projet conduit (de création littéraire, d'architecte, d'arts, paysagiste, restaurateur, conservateur) ; mémoire analytique final (dont les caractéristiques seront définies avec les encadrants ; soutenance et explication orale du projet et de la démarche.

Des lieux de soutenance spécifiques qualifiés et qualifiants peuvent être envisagés (exposition, jardins, etc.).

Formation doctorale

Elle représente 60 ECTS accrédités par l'Ecole doctorale. Les doctorants devront valider 50 ECTS en suivant 5 séminaires / ateliers doctoraux. En effet, afin de donner aux doctorants les outils méthodologiques et critiques pour élaborer leur projet de thèse, des ateliers doctoraux seront mis en place deux fois par an : 3 jours suivis à la fin de chaque semestre. 5 ateliers seront organisés, pris en charge successivement par l'une des 5 écoles / universités. Ils seront obligatoires pour tous les doctorants, quelle que soit la mention de doctorat retenue, permettant ainsi une confrontation des perspectives dans une optique scientifique néanmoins identique (doctorat par le projet). Chaque atelier offrira des conférences de professionnels, des communications académiques, des tables rondes avec débats contradictoires et une exposition des travaux par les doctorants.

Internationalisation

Les 10 ECTS restants de la formation doctorale seront à valider de façon plus libre. Un séjour à l'international (minimum 1 mois), fortement recommandé, permettra de valider 10 ECTS dans un établissement étranger en lien avec son établissement d'origine. En cas d'impossibilité, les 10 ECTS pourront être validés selon un barème établi en accord avec l'école doctorale : organisation scientifique d'une journée d'étude, participation à un colloque international, etc.

Des bourses de mobilité internationale pour les meilleurs doctorants seront accordées pour le séjour à l'étranger.

III- Liste des mentions de doctorat

Les candidats devront indiquer la mention de doctorat dans laquelle ils entendent inscrire leur thèse, parmi les mentions suivantes :

Pratique et théorie de la création littéraire

Le doctorat par le projet littéraire part du principe qu'une création littéraire est en elle-même une recherche pouvant faire l'objet d'une théorisation. La thèse de pratique et théorie de la création littéraire doit donc comporter deux dimensions nécessairement articulées, selon une organisation spécifique à chaque projet : une création littéraire inédite qui peut prendre diverses formes (inscrites dans un genre ou hybrides, numériques ou non, associant ou non art de la parole et arts visuels) ; une partie théorique d'environ 200 pages, en lien étroit avec la partie créative. Les deux parties doivent

constituer un tout, autour d'une problématique littéraire ou du traitement littéraire d'une thématique commune, comprenant également une analyse du processus de création. Ce mémoire permet d'évaluer, outre des compétences artistiques, des compétences en matière de culture littéraire, de théorie sur la littérature, d'interprétation des textes et d'aptitude à une posture réflexive sur ses propres créations.

Contact : Chantal Lapeyre (andree.lapeyre-michel@u-cergy.fr)

Architecture

Dix ans après la création du doctorat en architecture l'ENSA-V souhaite développer un doctorat de projet. L'objectif est de favoriser l'innovation en accordant un haut niveau de reconnaissance à des recherches par le projet dans des langages qui peuvent être expérimentaux et de nouvelles écritures, ou des conceptions architecturales et urbaines originales, susceptibles de favoriser une régénération des pratiques et des process de création. Que ce soit en s'appuyant sur les outils de simulation propres à la discipline ou sur des processus techniques et matériels, le projet sera l'élément central de la thèse. En se distanciant de la démarche de projet professionnel, il saura s'inspirer de sa valeur contextualisante pour dégager des éléments de théories qui démontreront l'apport de l'architecture à la connaissance.

Contact : Frank Rambert (frank.rambert@versailles.archi.fr)

Paysage

Le doctorat de projet en paysage doit contribuer à l'avancement des sciences du paysage par la production de connaissances nouvelles dans les disciplines fondamentales qui servent de référence à l'expertise paysagère comme dans les disciplines techniques mises en œuvre dans la pratique paysagiste, et bien évidemment dans la conception même des démarches de projet de paysage. Il s'appuie sur la pratique du projet pour proposer, fonder, tester et vérifier des approches, des démarches de travail ou des protocoles d'intervention susceptibles de faire évoluer les références et in fine les pratiques des paysagistes. Il peut prendre pour objet toutes les étapes qui caractérisent et constituent le projet de paysage, ainsi que la démarche d'ensemble de conception du projet de paysage.

Contact : Patrick Moquay (p.moquay@ecole-paysage.fr)

Arts

La recherche en arts et par l'art place les artistes, les auteurs, les créateurs et leurs pratiques au cœur du processus méthodologique : la recherche en arts, étroitement associée à une expérience professionnelle de haut niveau, se déploie à l'intérieur de la pratique artistique. Cette recherche convoque les différentes étapes du processus de création (de la conception à la production et à la diffusion), qu'elle irrigue en retour. Elle repose sur une articulation entre théorie et pratique. Elle est traversée par un regard réflexif constant qui crée un aller-retour entre expérimentation et distance analytique. Inventant leurs propres formes, et choisissant pour cela les médiums et les langages qui leur sont nécessaires au-delà des frontières disciplinaires, les résultats de la recherche doivent révéler une pratique de la pensée et une pensée de la pratique.

Contact : Antoine Idier (antoine.idier@ensapc.fr)

Conservation-restauration du patrimoine

Le doctorat en conservation-restauration du patrimoine est une expérience professionnelle de recherche qui prend naissance dans la pratique de la conservation-restauration. L'analyse et la mise en perspective des résultats, la réflexivité autour de cette pratique, l'invention ou la construction de savoir-faire, de technologies, ou au sens large, d'outils, qu'ils soient conceptuels ou méthodologiques, qui sont au cœur de ce doctorat, sont actuellement absents du champ disciplinaire de la conservation-restauration. Ce doctorat sur projet serait le complément attendu, à la fois par les professionnels de la conservation-restauration mais aussi par les acteurs de la chaîne patrimoniale, au doctorat académique qui peut avoir pour thème l'histoire de la restauration, l'histoire des techniques ou les sciences des matériaux. Il nécessite donc d'avoir une pratique de conservation-restauration.

Contact : *En attente de nomination*

Études patrimoniales

Pour le conservateur du patrimoine, le doctorat sur projet doit permettre de produire des connaissances nouvelles, tant dans les disciplines fondamentales qui servent de référence à l'expertise patrimoniale (notamment histoire, histoire de l'art, archéologie, histoire des sciences et techniques) que dans les disciplines techniques qui sont mises en œuvre dans l'exercice de la pratique patrimoniale (notamment muséologie, archivistique, méthodes d'analyse et de description du patrimoine mobilier et bâti, ainsi que du patrimoine archéologique). Il s'articule autour d'un projet patrimonial qui peut être par exemple, le commissariat d'une exposition, l'élaboration d'un nouveau projet scientifique et culturel, la conception et réalisation d'un nouvel accrochage des collections permanentes, le traitement et la mise en valeur d'un fonds d'archives, l'analyse et la description d'un ensemble d'objets mobiliers ou issus d'une fouille.

Contact : *Christian Hottin (christian.hottin@inp.fr)*

IV- Processus de sélection des projets

Étape 1	Lancement AAC PSGS-HCH 2019	08 avril 2019 à midi
Étape 2	Clôture AAC PSGS-HCH 2019	10 mai 2019 à minuit
Étape 3	Analyse de la recevabilité des projets Expertise et évaluation	Période du 20 mai 2019 au 21 juin 2019
Étape 4	Audition des candidats	01 et 02 juillet 2019
Étape 5	Publication des résultats	08 juillet 2019
Étape 6	Validation des contrats par le conseil scientifique de l'école doctorale (si requis)	Semaine du 02 septembre 2019
Étape 7	Inscription et démarrage de la thèse	Courant octobre 2019

La recevabilité des projets sera examinée par des personnalités extérieures et par le Conseil Scientifique de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine formé de membres de tous les établissements partenaires. Ce Conseil Scientifique auditionnera les candidats dont les dossiers auront été retenus à l'issue de cette première étape d'instruction.

Il est demandé aux porteurs de projets de signaler des laboratoires ou des experts pour lesquels il pourrait exister des conflits d'intérêts s'ils étaient amenés à participer à l'évaluation du projet.

Le Conseil Scientifique de l'EUR sélectionne les projets à financer sous forme de classement des lauréats et liste complémentaire. Les inscriptions et contrats doctoraux seront soumis pour validation au conseil scientifique de l'école doctorale Droit et sciences humaines de l'UCP (école doctorale assurant le portage du parcours de thèse par le projet, dans l'attente de la mise en place de l'école doctorale Humanités, création et patrimoine).

V - Critères d'évaluation et d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des projets correspondent aux points suivants :

- Le dossier de soumission complet doit être déposé sur la plateforme de l'appel à l'adresse : aac-doctoratparprojet.u-cergy.fr/EsupDematEC
- Le projet doit appartenir aux champs thématiques des mentions de doctorat du parcours de doctorat par le projet de l'EUR Humanités, Création, Patrimoine. Dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de la conservation-restauration, la formation requise doit être une formation préparant à la pratique de la discipline.
- Le candidat doit avoir complété une formation de niveau master dans le champ thématique retenu.
- Le candidat doit attester dans son parcours de formation ou dans son itinéraire personnel d'une initiation à la recherche ; ce prérequis vise à permettre un démarrage rapide des travaux de doctorat et à offrir des conditions favorables à l'aboutissement de la démarche doctorale.
- Le candidat ne peut pas soumettre sa candidature à plus de trois appels.

Seront pris en compte dans l'évaluation :

- la qualité scientifique du projet,
- l'inscription dans des champs thématiques pertinents pour la mention de doctorat choisie,
- l'articulation aux débats actuels au sein de ces champs, tant sur les plans théoriques et épistémologiques que sur le plan des enjeux artistiques, sociaux ou pragmatiques,
- le positionnement dans le contexte national et international,
- l'adéquation du projet aux modalités et principes présidant à la réalisation d'une thèse en parcours de doctorat par le projet, tels qu'énoncés plus haut,
- la faisabilité scientifique du projet.

VI - Modalités de soumission et de dépôt

Les éléments constitutifs du dossier de candidature devront impérativement respecter la charte de nomination suivante :

PSGS_HCH_AAC_2019_nom du doctorant_Projet_these.doc (ou .pdf)

PSGS_HCH_AAC_2019_nom du doctorant_Portfolio.pdf

Si besoin est : PSGS_HCH_AAC_2019_nom du doctorant_annexes.doc (ou .pdf)

Les candidats sont invités à créer leur espace personnel sur la plateforme de l'appel à l'adresse aac-doctoratparprojet.u-cergy.fr/EsupDematEC.

Un email d'activation du compte sera adressé. Il est rappelé aux candidats qu'ils ne peuvent soumettre leur dossier que dans une seule mention. La candidature consiste au dépôt des documents ci-dessous nommés et seuls les formats .pdf ou .doc sont acceptés.

Les candidats pourront apporter des modifications à leur dossier de candidature jusqu'à la date de clôture de l'appel, le vendredi 10 mai à minuit. Passé ce délai, la plateforme sera inaccessible aux candidats.

Le Conseil scientifique de l'EUR et le jury de sélection des candidats au parcours de doctorat par le projet se réservent le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.

VII – Dispositions générales pour le financement de la thèse

Tous les dossiers de candidature devront expliciter les modalités de financement prévues pour la thèse. Trois cas de figure peuvent être envisagés :

1. Le candidat sollicite un contrat doctoral de l'EUR. Le montant est de 100k€ pour une durée de 36 mois (masse salariale chargée). Le candidat devra alors cocher la case « demande de contrat doctoral » dans le dossier de candidature qui fera alors office de demande d'inscription en thèse par le projet et de demande de financement. La décision positive du jury vaut attribution de la bourse de thèse, qui devra par la suite être formellement entérinée par le conseil scientifique de l'école doctorale. Le financement attribué par l'EUR prend la forme d'un contrat doctoral entre l'université et l'étudiant. Les modalités de financement et de réalisation de la thèse sont alignées sur les autres contrats doctoraux gérés par l'école doctorale.

2. Le candidat ne sollicite pas de contrat doctoral de l'EUR mais bénéficie d'un financement obtenu par ailleurs (généralement par son laboratoire d'accueil, dans le cadre d'un projet de recherche prédéfini). Le dossier de candidature ne concerne alors que l'inscription formelle au doctorat, au sein du dispositif de doctorat par le projet. Le jury peut néanmoins vérifier que les financements obtenus permettent la réalisation de la thèse dans des conditions satisfaisantes.

3. Le candidat ne dispose que d'un financement partiel ou entend financer sa thèse par ses propres moyens, le doctorat étant poursuivi en parallèle à son activité professionnelle. La thèse peut alors être effectuée à mi-temps, et sa durée maximale peut être portée à 6 années. Le doctorant devra alors

cocher la case prévue à cet effet dans le dossier d'inscription. Le jury doit vérifier la faisabilité du projet et peut notamment s'assurer que le montage financier envisagé est plausible.

VIII – Publications et Propriété intellectuelle

A. Publications

Les doctorants inscrits devront mentionner leur appartenance à l'EUR au titre du Programme Investissements d'Avenir dans toutes les publications ou communications orales en lien avec les travaux de thèse

B. Propriété intellectuelle

1. Le candidat a obtenu un contrat doctoral de l'EUR : le doctorant salarié est soumis au régime légal du Code de la Propriété intellectuelle ¹.
2. Le candidat bénéficie d'un financement obtenu par ailleurs : Élaboration et signature d'une convention entre le laboratoire d'accueil et l'EUR, qui précisera les modalités de mise en œuvre du doctorat (conduite du projet, régime de propriété intellectuelle).
3. Le candidat ne dispose que d'un financement partiel ou entend financer sa thèse par ses propres moyens, le doctorat étant poursuivi en parallèle à son activité professionnelle. Une convention entre l'employeur et l'EUR précisera le régime de propriété intellectuelle.

IX - Suivi des projets financés

Des présentations des projets financés en cours de réalisation pourront être demandées dans le cadre des activités de l'EUR.

X - Constitution du dossier

Les pièces à fournir :

1. Le dossier de candidature présentant le projet de thèse, signé par le porteur du projet et, le cas échéant, le directeur de thèse et/ou le référent du projet ou le directeur du laboratoire d'accueil

¹ Pour plus de détail, voir les articles L611-7 concernant les inventions de mission, Article L113-9 pour les logiciels et L131 et L132 pour la Propriété littéraire et artistique

- Un portfolio explicitant la pratique professionnelle. Il peut contenir des photos, dessins, etc. Pour la mention Pratique et théorie de la création littéraires, il peut s'agir d'extraits pertinents d'œuvres du candidat. Les sites internet sont acceptés, les url devront être communiqués dans le portfolio.
Le portfolio est limité à 5 (cinq) pages.
Pour la mention Arts, la taille du document n'est pas limitée.
- Un document « Annexe » contenant le CV du candidat de 5 (cinq) pages maximum et les éventuelles pièces justificatives (CV des co-encadrants, etc.)